



Le Trait d'Union.



Journal du **S**yndicat **N**ational des **A**gents des **D**ouanes
Interrégion de Nantes

Septembre 2009

N ° Spécial





Syndicat National des Agents des Douanes

Section Interrégionale Atlantique des Douanes CGT

Nantes, le 08 Octobre 2009

Monsieur le Président

Vous n'ignorez pas que notre syndicat est opposé au système de notation instauré en 2005.

Suite à l'incompréhension des agents et aux nombreux recours en découlant, la Direction Générale a été contrainte d'aménager la logique de ce système.

La réalité de l'activité professionnelle dans la mise en oeuvre des politiques publiques est la résultante de travaux collectifs et non de travaux individuels ou individualisés. Avec la mise en oeuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) et la réforme de la notation, la DGDDI s'est inscrite dans une individualisation forcée des conditions d'exercice de l'activité professionnelle et des carrières des personnels qui ne correspond en rien aux réalités collectives et solidaires des processus de travail.

Ce système de notation fait l'unanimité contre lui, cependant l'administration persiste. Les agents en subissent les aberrations et les conséquences.

Tout système avec au préalable des quotas reste inéquitable.

La CGT dénonce et condamne de telles pratiques qui génèrent un affaïssement de l'efficacité des missions publiques, entraînant une dégradation inacceptable de la qualité du service rendu aux usagers.

Dans, le cadre de cette CAP de combien de mois de réduction avez-vous en réserve?

Pour finir, nous vous rappelons les principales revendications de la CGT en matière de notation:

- Suppression de la règle des 50% d'agents bénéficiant d'une réduction d'avancement.
- La rubrique qui détermine et fixe les objectifs à atteindre par l'agent doit être supprimée.
- Il n'est pas assez tenu compte dans la manière de servir d'un agent du contexte de travail, du climat social ambiant qui y règne, suite généralement à des restructurations décidées à la hussarde.

Les élus CGT à la CAP n°3



Syndicat National des Agents des Douanes

Section Interrégionale Atlantique des Douanes CGT

C.A.P.L. Du 1er octobre 2009

Recours en notation des Contrôleurs

Le Directeur interrégional a ouvert la séance en précisant que la notation avait été initiée par son prédécesseur. Étant donné les « quelques erreurs » de cette année, il rappellera quelques principes aux évaluateurs : rapprocher les appréciations des résultats, indiquer dans les évaluations des bilans chiffrés plus précis.

Petit rappel statistique : catégorie B 585 agents notés : 170 agents ont eu 1 mois de réduction, 148 agents ont eu 3 mois de réduction.

Pour cette CAPL, le DI a conservé 8 mois à redistribuer (sur 39 recours sur la note chiffrée : 20 en CP, 10 en C1, 9 en C2).

Nous sommes intervenus sur le fait que, même si le directeur reste notateur final, la hiérarchie choisit avant même les évaluations les agents auxquels elle compte donner des réductions. Comment dans ce cas expliquer les « erreurs » ?

Nous étions également inquiets du nombre de dossiers à étudier (43 CP, C1 et C2, sur la journée) là où l'an passé nous avons étudié uniquement 15 dossiers de CP, les C2 et C1 ayant fait l'objet d'une seconde CAPL. Mais effectivement le rythme de M. Ollivier est soutenu et nous avons pu discuter sur tous les dossiers.

Recours notation Contrôleurs Principaux :

22 dossiers, 17 pour la révision de la seule note chiffrée, 3 pour la note et l'appréciation, 2 pour uniquement l'appréciation.

4 dossiers ont donc vu leur note relevée à + 0,02 soit 1 mois de réduction d'échelon,

1 dossier a vu sa note relevée de 0,00 à + 0,01,

1 dossier a vu sa note relevée à + 0,06 mais concernait un agent noté en échelon terminal, donc sans incidence sur les réductions d'échelon (aucun coût budgétaire pour l'administration),

3 dossiers sur 5 ont vu la demande de modification de l'appréciation phraséologique rejetée.

Recours notation Contrôleurs 1ère classe :

10 dossiers, 1 seul recours sur l'appréciation phraséologique.

2 dossiers ont vu leur note relevée à + 0,02 soit 1 mois de réduction d'échelon,

La demande de révision de l'appréciation phraséologique a été rejetée.

Recours notation Contrôleurs 2^{de} classe :

11 dossiers

2 dossiers ont vu leur note relevée à +0,02 soit 1 mois de réduction d'échelon, les autres dossiers ont été rejetés.

Le DI a essayé de rattraper les « erreurs techniques », des réductions ont été accordées pour mettre en adéquation l'appréciation phraséologique et la notation. D'autres très bons dossiers auraient pu se voir attribuer des réductions mais les agents étaient en première notation dans l'échelon et le DI n'avait pas assez de points à distribuer...

Nous avons encore une fois déploré la limite budgétaire qui fait sentir aux agents un manque de reconnaissance de leur travail.

Dans certains dossiers, alors que l'évaluation nous semblait bonne, nous avons eu la surprise de voir des avis concernant les recours nettement négatifs sur le travail des agents. Nous avons pointé du doigt ces incohérences.

Le DI souhaite que les évaluateurs prennent leurs responsabilités et n'établissent plus d'évaluations « démagogiques ».

L'an prochain, il changera un certain nombre de « règles » non écrites : les agents en première notation dans l'échelon doivent pouvoir bénéficier de réductions, il n'est pas favorable à la reconduction des avantages acquis ni à la progression dans l'ancienneté.

Il projette de réunir tous les évaluateurs pour harmoniser la façon d'évaluer. Il souhaite que l'on tienne compte de l'ensemble des résultats (pas uniquement les indicateurs contentieux), y compris dans la répartition des mois entre chaque direction régionale (répartition qui ne doit pas être selon lui uniquement arithmétique).

Autres points abordés lors de cette CAPL :

La direction interrégionale a été choisie par l'Inspection des Finances pour étudier les indicateurs de congés de maladie et d'indispositions. A cette occasion, le DI s'est bien rendu compte que leur nombre sert d'indicateur du malaise existant dans les unités.

Il estime également qu'un bureau sans activité favorise les tensions relationnelles entre collègues.

**Les représentants CGT,
Cécile Bailhet, Christian Jouannic, Jean-Luc Mairy, Franck Peltier**

CAPL n°3 du 08 octobre 2009

Recours en notation catégorie C

En préambule, tout comme avec la CAP des Contrôleurs, le Président, précise que le système de notation avait été initié par son prédécesseur.

Rappelant que le principe de la réforme de la notation est de récompenser avant tout les agents performants, il rappellera quelques principes aux évaluateurs:

- Rapprocher les appréciations au plus près des résultats
- Indiquer dans les évaluations des bilans chiffrés et plus précis .

Bilan statistique

Catégorie C 554 agents notés : 109 agents ont reçu 3 mois de réduction, 167 agents ont eu 1 mois de réduction de délai et 215 agents ont reçu la note intermédiaire.

Pour la CAPL du jour, le DI disposait de 8 mois à redistribuer pour 30 dossiers en recours.

Suite aux déclarations préalables CGT et CFDT?, le Président de la CAPL, confirme sa volonté de ne plus accorder de compensations symboliques aux agents, mais des compensations efficaces pour les services et agents méritants.

Le Directeur, estime, en comparant le nombre de recours comparé au nombre d'agents, qu'il y a peu d'insatisfaits.

Recours en notation des ACP1.

Sur 11 dossiers, portant essentiellement sur des recours en notation chiffrée, deux seulement ont vu leur note relevée de +0,01 à +0,02 .

Un dossier s'est vu accorder un encouragement en CAPC.

Le Président s'est montré là encore expéditif, mais il nous faut souligner qu'il est très difficile de faire un recours, quand on refuse l'entretien d'évaluation !

Le principe appliqué de ne pas donner de note supérieure à la note de référence la 1ère année de notation dans l'échelon, a aussi pénalisé de nombreux dossiers.

Recours en notation des ACP2.

Sur 14 recours déposés, 3 notes ont été relevées de 0.01 à 0.02, et un dossier a été revu sur une appréciation phraséologique.

Là encore malheureusement, des recours ont été faits alors, que les agents ont refusé l'entretien d'évaluation.

Recours en notation AC.

5 recours, pour 2 réductions d'un mois, (0.02 au lieu de 0.01), des dossiers méritants, mais bloqués pour la plupart, par le principe de n'accorder que la note de référence, la 1ère année de notation

dans l'échelon.

Cette CAPL se termine sur le constat, qu'un mois de réduction reste à attribuer.

Ce mois, sera réattribué l'an prochain.

Conclusion

Principalement, le DI a essayé de réduire les écarts certains entre les appréciations phraséologiques et les réductions accordées. Cependant d'autres très bons dossiers n'ont pu être relevés, par le fait que les agents étaient en première notation dans l'échelon.

Ce système changera l'an prochain, d'autant que le DI n'est pas favorable à une progression linéaire dans l'ancienneté, sauf si cela est justifié.

Le DI a souligné le fait que les notateurs, dès la prochaine campagne de notation, devront ne plus faire de « démagogie », et devront cadrer au plus près leur appréciations par rapport aux notes attribuées aux agents. Il souhaite que l'on tienne compte de l'ensemble des résultats, et non pas que des indicateurs contentieux.

Cependant, cette nouvelle méthode de notation, ne risque t'elle pas de pénaliser les agents desservis cette année ? pour la simple et bonne raison, qu'il y a trop peu de mois de réduction accordés !

Surtout participez à l'entretien d'évaluation qui vous est proposé. Ce n'est pas un acte anodin, et pour mieux vous défendre, n'hésitez pas à demander conseil auprès d'un représentant CGT.

Les représentants CGT.

HENRY Jean-Louis, GERMAIN Michel, SIMON Eric

Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remet ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre, retourne ce bulletin à :
HENNE Marc, Brigade Garde Côte des Douanes de St Malo,
87 avenue des portes cartier, 35400 St Malo.

Nom : Prénoms :

Grade : Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:
(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

